

DECISION DU DIRECTEUR N° 271 / 2020

Tarification / Prix de vente produits boutique

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,1,8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros arrête le prix de vente des articles listés ci-dessous :

Code	Intitulé	Prix de vente TTC
DOCCAR030	Carte touristique du Cap Lardier – édition 2020	3,00 €
DOCCAR025	Carte touristique de Port-Cros – édition 2020	3,00 €
DOCCAR027	Carte touristique de Porquerolles – édition 2020	3,00 €
CARPOS030	Cartes postales gravures anciennes - collection 2020	1,50 €
TEXTPO001	Pochette en tissu gravures anciennes – collection 2020	12,00 €
ACCCOS005	Savon artisanal Oliosco	6,00 €
BIJBRA110	Bracelet 1 médaille acier collection 2020	6,00 €
BIJBOU001	Boucles d'oreille motif oiseaux	25,00 €

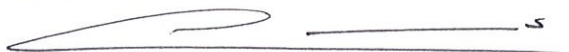
Une remise de 30% est accordée aux personnels du Parc national et du Conservatoire Botanique.

Le produit de la vente est encaissé au compte 707 - vente de produits dérivés.

Ce tarif est applicable à la date de signature de la présente décision.

A Hyères, le 04/06/2020

Le directeur



Marc DUNCOMBE



La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).